

1. Gouvernance des entreprises

1.4 Chaîne d'approvisionnement et gestion des sous-traitants

Pratiques, politiques et procédures (comportements)

Les entreprises doivent établir des politiques et des procédures de gestion du rendement des tiers en matière de main-d'œuvre ainsi que sur le plan environnemental et social. Elles doivent déployer des efforts raisonnables pour intégrer des exigences de rendement dans leurs ententes contractuelles.

Questions pour l'auto-évaluation

- Des attentes précises en matière de rendement ont-elles été intégrées aux ententes contractuelles avec les partenaires de la chaîne d'approvisionnement?

NORMES INTERNATIONALES

Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

[Pages 28, 29 \(Chapitre II. Principes généraux, commentaire 18, 19, 21\)](#)

[Pages 39, 40 \(Chapitre IV. Droits de l'homme, Commentaire, section 43\)](#)

Principes directeurs des Nations Unies (ONU) relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PD)

[Pages 16, 17, 19, 20 \(PD 13: GP 16 Commentaire\)](#)

Normes de Performance (NP) de la Société financière internationale (SFI)

[NP 2, Exigences, Chaîne d'approvisionnement, Travailleurs employés par des tierces parties, sections 24-29](#)

[NP 6, Exigences, Chaîne d'approvisionnement, section 30](#)